



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

élèves

Question écrite n° 8186

Texte de la question

Mme Martine Aurillac attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche à propos d'une instructive étude comparative publiée par l'OCDE sur les forces et les faiblesses de notre système éducatif. C'est ainsi que nous apprenons que la France se situe nettement au-dessous de la moyenne quant au niveau d'éducation de sa population active en comparaison avec les pays membres de l'OCDE. Sur vingt pays, elle se situe en 15e position pour la part de sa population active détenant un diplôme d'enseignement supérieur, très loin derrière le Royaume-Uni, l'Australie, la Finlande ou le Canada. Si l'obtention d'un diplôme n'est pas la seule composante de l'épanouissement de nos enfants de l'enseignement supérieur, elle contribue néanmoins à leur assurer un niveau de vie intellectuel et social indispensable eu égard à la compétitivité et aux exigences de notre système économique. Aussi elle lui demande quelles dispositions il envisage de prendre pour que la France, à l'instar des pays les plus performants, rattrape son retard dans les secteurs les plus sensibles, et renforce les faiblesses de son système éducatif.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire s'inquiète des résultats d'une étude de l'OCDE, « Regards sur l'Education », qui montrerait que « la France se situe nettement au-dessous de la moyenne quant au niveau d'éducation de sa population active en comparaison avec les autres pays de l'OCDE ». Cette assertion issue d'un article du Nouvel Observateur (édition du 21-27 novembre 2002) est totalement fautive au regard des chiffres mêmes publiés par l'OCDE. Ce n'est d'ailleurs pas la seule erreur que l'on peut trouver dans l'article et c'est la raison pour laquelle j'ai envoyé une lettre au rédacteur en chef de cet hebdomadaire lui demandant d'apporter les corrections nécessaires. Sur le sujet qui préoccupe l'honorable parlementaire - le niveau de qualification de la population -, plusieurs éléments doivent être pris en compte, mais dans l'ensemble, on peut dire que la France, loin de se situer « nettement au-dessous », se situe à la moyenne de l'OCDE. Elle est, par ailleurs, en progression rapide. Plus précisément, l'OCDE distingue la part de la population (ou de la population active), selon les groupes d'âge, ayant atteint les différents niveaux d'éducation, et notamment le deuxième cycle du secondaire et le supérieur. Si l'on prend l'ensemble de la population âgée de 25 à 64 ans, la France se situe dans la moyenne de l'OCDE à la fois pour la part ayant atteint le deuxième cycle du secondaire et le supérieur (tableau A 3.1 a de « Regards sur l'Education »). Si l'on distingue selon deux groupes d'âge, on s'aperçoit que la France est, pour les deux niveaux d'éducation, légèrement au-dessous de la moyenne pour le groupe d'âge le plus élevé (de 55 à 64 ans) et légèrement au-dessus pour le groupe d'âge le plus jeune (de 25 à 34 ans) [tableau A 3.1 a], ce qui met en évidence l'effort important que le système éducatif a accompli et les progrès rapides qui l'ont accompagné. Si l'on veut absolument donner un classement, la France se situe en 11e position sur 30 en ce qui concerne la part de la population âgée de 25 à 34 ans ayant atteint au moins une formation supérieure (graphique A2.3 de « Regards sur l'Education »). Par ailleurs, l'OCDE introduit une précision supplémentaire, en scindant l'enseignement supérieur en deux, l'enseignement « tertiaire de type A », qui correspond à notre enseignement supérieur long (à partir de bac + 3), et l'enseignement « tertiaire de type B », qui correspond aux formations préparant à un diplôme de niveau bac + 2 permettant de s'insérer directement dans la vie active. Si, comme on

vient de le voir, la France est dans la moyenne si l'on prend l'ensemble de l'enseignement supérieur, elle est cependant au-dessous en ce qui concerne la part de la population ayant atteint le niveau du tertiaire A, mais au-dessus en ce qui concerne la part de la population ayant atteint le niveau du tertiaire B. Pour l'avenir, le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche a fait de l'amélioration des performances de l'enseignement supérieur une de ses priorités. Cette amélioration doit porter, en particulier, sur l'orientation des bacheliers entre les différentes filières et sur les taux de réussite en premier cycle, afin de conduire le plus grand nombre de jeunes au niveau de la licence. L'objectif est de répondre à la fois aux besoins de formation de la fonction publique et des entreprises dans les dix ans qui viennent, et au renforcement de la mobilité au sein de la Communauté européenne.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Aurillac](#)

Circonscription : Paris (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8186

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 décembre 2002, page 4760

Réponse publiée le : 10 février 2003, page 1076